



Pour bien profiter
de votre voyage

Relax Assistance

Un incident survient avant ou pendant vos vacances. Ou vous voyagez en voiture et vous avez une panne... Avec Relax Assistance dans vos bagages, vous êtes paré. Le service de dépannage dans toute l'Europe et l'assurance frais d'annulation, par exemple, ont été créés pour cela. Et dans l'intervalle, l'assurance protection juridique (Orion) vous permet de garder votre calme.

À qui profite Relax Assistance?

Aux personnes qui voyagent souvent et qui souhaitent aussi être assurées en cas de panne ou d'incident avant ou pendant les vacances.

Aperçu de performances	Paquet	Modules individuels au choix
Assistance Base		
Frais d'annulation	●	●
Couverture voyage (monde)	●	●
Voyage de remplacement	●	
Dépannage (Europe)	●	●
Home Care Service	●	
Protection juridique à l'étranger	●	
Assistance Plus		
Protection juridique circulation CH+LI	●	●
Protection juridique privée CH+LI	●	●
● Modules individuels au choix		
● Modules individuels au choix en complément de Assistance Base		

Informations détaillées

Avec Relax Assistance, vos vacances ne tombent pas à l'eau! En cas d'incident fâcheux avant ou pendant votre voyage – Relax Assistance vous garantit vos vacances bien méritées. Naturellement, Zurich est là pour vous également à votre retour de vacances. En cas de situations d'urgence à votre domicile, nous sommes à vos côtés et nous veillons à ce que vos droits soient respectés après un sinistre.

En cas de problème, appelez simplement le 0800 80 80 80 (depuis l'étranger: +41 44 628 98 98), nous vous aiderons volontiers, 24 heures sur 24, où que vous soyez.

Que vous optiez pour une combinaison ou un module individuel – vous bénéficiez de nombreux avantages avec une seule police.

Assistance Base

Frais d'annulation*

Prise en charge des frais d'annulation pour arrangement de vacances réservé, voyage réservé en avion, train ou bateau, location d'un appartement de vacances, d'un bateau, d'une voiture ou d'un bus de camping conformément aux événements assurés (voir conditions générales d'assurance). Somme d'assurance CHF 15 000 par personne et par événement (au max. CHF 60 000).

Couverture voyage*

Organisation, médiation et prise en charge des frais en cas d'urgence, p. ex. les frais de recherche, de sauvetage et de transport, le voyage de retour, les frais supplémentaires de visite, d'hébergement et de pension.

Voyage de remplacement

Paiement du prix du voyage ou de l'arrangement réservé et payé avant le départ à la personne rapatriée en cas d'interruption du voyage en raison d'une maladie ou d'un accident grave et rapatriement par nécessité médicale. Somme d'assurance CHF 15 000 par personne et par événement (au max. CHF 60 000).

*peut également être conclu en tant que couverture indépendante

Dépannage*

Organisation, médiation et prise en charge des frais en cas d'urgence, p. ex. dépannage sur place, remorquage, petites pièces de rechange, voiture de remplacement durant la réparation, frais de dégagement dans les États d'Europe figurant sur la «carte verte».

*peut également être conclu en tant que couverture indépendante

Home Care Service

Organisation et prise en charge des coûts de mesures immédiates jusqu'à CHF 1 000 par événement en cas de situations d'urgence à votre domicile ou dans votre domicile de vacances en Suisse, dans la Principauté de Liechtenstein ainsi que dans les enclaves de Büsingen et de Campione.

Protection juridique voyage à l'étranger

Exercice des prétentions en dommages-intérêt et sauvegarde des intérêts juridiques. En Europe jusqu'à CHF 250 000; dans le reste du monde CHF 50 000.

Vos avantages en un coup d'œil

- Plus de frais d'annulation de voyage obligatoires à payer
- Valable pour toutes les personnes vivant dans le même ménage et leurs véhicules
- Pour se sentir en sécurité à la maison et en voyage
- Prestations étendues à des prix modérés
- Jusqu'à 30% de rabais sur Assistance Base pour les clients existants

Assistance Plus

Protection juridique en matière de circulation en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein

Soutien en cas de litige juridique en votre qualité d'utilisateur de la route, de propriétaire ou de détenteur d'un véhicule. Exercice de droits ou rejet de prétentions.

Protection juridique privée en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein

Soutien en cas de litige juridique en votre qualité de particulier. Exercice de droits ou rejet de prétentions.

Conditions

Paquet Assistance Base Frais d'annulation, couverture voyage, voyage de remplacement, dépannage, Home Care Service, protection juridique à l'étranger

CHF 198 par an moins l'éventuel rabais de combinaison allant jusqu'à 30% max. pour les clients existants

Assistance Plus (complément du paquet Assistance Base) Protection juridique en matière de circulation CH+LI CHF 150 par an

Protection juridique privée CH+LI CHF 195 par an

Modules individuels Assistance Base Frais d'annulation CHF 72 par an
Couverture voyage CHF 77 par an
Dépannage CHF 95 par an

Assistance Plus (complément des modules individuels Assistance Base) Protection juridique en matière de circulation CH+LI CHF 155 par an
Protection juridique privée CH+LI CHF 200 par an

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement. Adressez-vous à l'agence Zurich la plus proche, appelez-nous gratuitement au 0800 80 80 80 ou prenez directement contact avec votre courtier/broker. www.zurich.ch

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Thurgauerstrasse 80, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

Orion Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA
Centralbahnstrasse 11, 4002 Bâle
Téléphone 061 285 27 27, www.orion.ch

Si les informations contenues dans cette fiche d'information divergent des conditions d'assurance applicables, ce sont ces dernières qui font foi.



Because change happenz®

Remplissez la proposition ci-jointe et bientôt vous voyagerez et profiterez de votre domicile en toute quiétude.

Oui, je souhaite conclure les solutions Relax Assistance suivantes:

Assistance Base

Paquet CHF 198

moins un éventuel rabais de combinaison allant jusqu'à 30% max.

- Frais d'annulation
- Couverture voyage
- Voyage de remplacement
- Dépannage
- Home Care Service
- Protection juridique voyage à l'étranger

Modules individuels

- Frais d'annulation CHF 72
- Couverture voyage CHF 77
- Dépannage CHF 95

En complément de Assistance Base:

Assistance Plus

En combinaison

- Protection juridique en matière de circulation CH + LI CHF 150
- Protection juridique privée CH + LI CHF 195

En module seul

- CHF 155
- CHF 200

Les réponses aux questions ci-après doivent être complètes et conformes à la vérité. Si le preneur d'assurance omet de déclarer ou déclare inexactement des faits importants pour l'appréciation du risque (réticence), Zurich est en droit de dénoncer le contrat. De plus, il est bien possible, que le devoir des prestations de Zurich cesse (art. 6 de la loi fédérale sur le contrat d'assurance).

Les questions suivantes se rapportent aux personnes assurées.

- Une de ces personnes ou le véhicule à moteur est-elle (il) déjà pris(e) en charge par une autre assurance de protection juridique? Si oui, laquelle? _____
- L'assurance a-t-elle été annulée ou le sera-t-elle? Quand? _____ Pourquoi? _____
- Lors de la conclusion de cette assurance, existe-t-il des cas d'accident/maladie ou des différends juridiques pouvant aboutir à des contestations ou à des poursuites? Si oui, lesquels? _____

Proposant

- Monsieur Madame

Nom _____ Prénom _____

Rue, n° _____ NPA _____ Lieu _____

Données du contrat

Valable dès le _____ Expiration _____ Durée de contrat 1 an au min.

Mode de paiement: annuel semestriel (supplément paiements acomptes 5%)

Données du client

Date de naissance _____ Téléphone privé _____ Téléphone professionnel _____ Langue a f i

Relation de client

Police de la Zurich déjà existante dans les branches suivantes

- Véhicules automobiles Police n° _____
- Ménage Police n° _____
- Vie Police n° _____

Remplissez la proposition ci-jointe et bientôt vous voyagerez et profiterez de votre domicile en toute quiétude.

Déclaration finale et signature

La personne soussignée déclare avoir répondu en toute conscience aux questions du présent document. Elle confirme également l'exactitude des faits importants qu'il contient. Elle s'engage à annoncer à Zurich tout changement intervenant avant le début de la couverture d'assurance définitive. Elle demeure liée pour 14 jours par cette proposition et s'engage à accepter la police établie conformément à ses déclarations ainsi qu'à payer la prime. Elle confirme avoir reçu les informations légales (art. 3 LCA) ainsi que les conditions contractuelles déterminantes.

La personne soussignée autorise Zurich et Orion à traiter les données issues de la documentation contractuelle ou de l'exécution du contrat. Cette autorisation porte en particulier sur la conservation physique ou électronique des données ainsi que sur l'utilisation des données pour la détermination de la prime, l'appréciation des risques, le traitement des cas d'assurance, les évaluations statistiques et à des fins de marketing. Dans la mesure nécessaire, Zurich peut transmettre ces données pour traitement aux tiers participant à l'exécution du contrat en Suisse et à l'étranger, en particulier aux coassureurs et aux réassureurs, ainsi qu'aux sociétés suisses ou étrangères de Zurich Financial Services (ZFS). En cas de soupçon de délit contre le patrimoine ou de faux dans les titres et dans les cas où Zurich se départ du contrat en raison d'une prétention frauduleuse (art. 40 LCA), une déclaration peut être effectuée à l'Association Suisse d'Assurances (ASA) en vue d'une inscription dans le système d'information central (ZIS).

Si un courtier ou un intermédiaire agit pour le preneur d'assurance, Zurich est en droit de lui communiquer les données relatives au client, telles que les données concernant l'exécution du contrat, l'encaissement et les cas d'assurance.

Zurich et Orion sont en outre autorisées à demander tous les renseignements pertinents auprès de bureaux officiels ou d'autres tiers, notamment en ce qui concerne l'évolution des sinistres. Cette autorisation est valable indépendamment de la conclusion du contrat. La personne soussignée a le droit de demander à Zurich et à Orion les renseignements prévus par la loi relatifs au traitement des données qui la concernent.

Lieu/Date _____

Signature du proposant
ou de son représentant légal _____

Remarques internes

Agence _____

Nom du conseiller à la clientèle _____

PB n° C VST